

INSTITUTION STE JEANNE D'ARC

Congrégation des Soeurs
de Saint Joseph de Cluny

147, avenue Lamine Guèye
BP 2074 Dakar | Sénégal
Tél. (+221) 33 889 30 82
(+221) 33 821 67 69
(+221) 33 821 30 52



TARIFS PROGRAMME PASSERELLE

REINSCRIPTION			
	FORFAIT REINSCRIPTION	MENSUALITES	SCOLARITE ANNUELLE
PASSERELLE	249 000	159 000	1 434 000

PREMIERE INSCRIPTION			
	FORFAIT REINSCRIPTION	MENSUALITES	SCOLARITE ANNUELLE
PASSERELLE	249 000	159 000	1 434 000

A NOTER

***Lors d'une réinscription ou d'une première inscription, vous payez le FORFAIT REINSCRIPTION OU INSCRIPTION qui comprend :**
Les droits de réinscription ou inscription, la scolarité du mois de Juin 2023, la cotisation à l'Association Sportive et à l'Association des Parents d'Elèves.

***La facturation de la scolarité est annuelle par famille et payable selon un échéancier mensuel, les 05 de chaque mois, du 05 Octobre 2022 au 05 Mai 2023.**
Cet échéancier peut évoluer selon les services annexes facturés en sus.

- Cantine ou Snack : voir la fiche des tarifs et abonnements
- Transport : voir la fiche des tarifs et abonnements
- Activités périscolaires (musique, sport, art, etc... : liste et tarifs communiqués dès la rentrée)
- Sorties pédagogiques : suivant la programmation annuelle décidée en Conseil d'Etablissement
- Autres services consommés en cours d'année scolaire.

***L'uniforme est payé au comptant selon la commande du parent pour leur(s) enfant(s) : voir fiche commande uniforme**

***Les élèves disposant d'une bourse du consulat de France, s'inscrivent avec 6 000 Francs CFA sur présentation de la notification d'accord de bourse au moment de la réinscription ou de l'inscription. Dans le cas contraire, la totalité des frais est exigée.**

Fait à Dakar le 03/03/2022.

Le Chef d'Etablissement
GEORGES Olivier